

laine
atelier d'architecture

01. Présentation de l'agence

Laura et Amandine, architectes, sillonnent le territoire occitan. Entre Cazals et Toulouse, l'axe de leurs explorations représente une interface fertile pour initier la rencontre autour du projet d'architecture.

« Notre rencontre sur les bancs de l'école d'architecture de Montpellier a révélé notre sensibilité partagée. Nos personnalités singulières et nos regards complémentaires ont permis de nourrir une réflexion commune à propos de la manière d'habiter les lieux.

Atelier la.ine est le fruit de cette réflexion. A travers lui, nous vous rencontrons pour composer ensemble un projet doux, durable et confortable. Nous pensons l'architecture comme un maillage où chaque fil compte. Nos ouvrages sont tissés de trois fils rouges indispensables : le bien-être, la résilience et la soutenabilité. Ces trois logiques irriguent nos architectures d'une sensibilité à l'histoire et à l'humain. Nous nous engageons en faveur d'un avenir commun désirable.

Nous sommes convaincues que la réussite d'un projet se construit dans la confiance mutuelle et des échanges clairs. En cultivant la simplicité dans le dialogue comme dans la conception, nous favorisons la participation de chacun, pour que chaque espace créé soit réellement habité. »

Notre engagement : avancer



SELARL LAINE
ATELIER D'ARCHITECTURE

781, Route de Berthoumieux
46250 CAZALS

SELARL d'architecture au capital
de 2000€

RCS CAHORS 999 358 724
SIRET 999 358 724 00014
APE 7111Z
TVA FR87999358724

contact@architecturelaine.com

n° Ordre National des Architectes
: S26122
assurance MAF : 180482/B

01.1. Le bien-être

« Au sein de l'atelier Laine, nous croyons que l'architecture participe au bien-être de ceux qui l'habitent. Les espaces abritent et respirent au gré des saisons dont les lumières réchauffent, apaisent et révèlent.

Le bien-être n'est pas un effet secondaire du projet, il est l'intention première. Nous concevons des lieux d'interfaces entre l'individu et son milieu. Le rythme des ouvertures sur le monde, ses bruits et ses silences, la matière et les odeurs, tout participe à faire de l'espace un compagnon du quotidien dans le cadre théâtral de la vie humaine. C'est la lumière douce des réveils, le foyer chaleureux et odorant du soir, des seuils qui invitent, des souffles qui circulent, des lieux chargés de votre histoire et de votre personnalité.

Chaque matière choisie, chaque volume sculpté donne naissance à des lieux profondément habités. Un lieu qui soigne, c'est un lieu d'ancrage, un refuge à votre image qui évolue au gré des âges. »



01.2. La résilience

« Dans un monde où la résilience est devenue une nécessité, l'architecture doit revêtir des capacités d'évolution, d'adaptabilité et de durabilité. Une architecture résiliente doit absorber les chocs sans renier son identité.

Chez Laine, cela se traduit par des choix de matériaux sobres et locaux, des systèmes de structures flexibles et la poursuite d'une intelligence de la réversibilité. L'enjeu est de produire une architecture ancrée mais agile en y tissant des fils de force douce : les lieux vivent et s'adaptent à travers les contextes. Nous aimons les structures souples, les murs qui racontent et les toits qui protègent. Cultiver la résilience ce n'est pas résister à tout prix, c'est savoir renaître autrement.

Nous portons un regard doux et empathique sur les lieux existants comme des témoins d'une histoire passée à valoriser mais il faut savoir les guérir, y créer les abris des temps qui changent et les élever au rang de refuges de mémoire dans des futurs incertains.»



01.3. La soutenabilité

« Chez Laine, la soutenabilité est une posture éthique. C'est une responsabilité face au vivant. Nous privilégions l'usage de ressources locales, bio-sourcées et recyclables ainsi que la frugalité constructive : construire moins et mieux. La soutenabilité, c'est valoriser l'existant, réparer avant de démolir.

Construire c'est prélever. Chez laine nous prélevons avec tact et humilité. Nous croyons aux architectures qui dialoguent avec le vivant, avec le paysage et avec l'histoire sans écraser. Nous bâtissons comme on tisse : avec parcimonie, avec attention, avec l'idée que ce que l'on fait aujourd'hui doit encore faire sens demain.

En tant qu'architectes, nous sommes conscientes de notre impact sur le présent et de notre influence dans l'élaboration d'un avenir désirable. Nous construisons avec cette conviction : Un lieu juste est un lieu humble, une architecture humble est une architecture profondément humaine et durable. »



02. Moyens humains

expérience professionnelle

Atelier la.ine - associée
CAZALS

Atelier 15 juillet - assistante de projet
MONTCUQ EN QUERCY BLANC

Phases ESQ, APD, PC, PRO, DET, AOR
Économie de la construction
Suivi et gestion financière du chantier
Rénovation thermique, logement individuel, équipement, commerces

LV architecture - micro-entreprise
LES ARQUES

Phases ESQ, APD, PC
Gestion d'entreprise
Relation client
Rénovation thermique, logement individuel, commerces

formation

Diplôme d'État d'architecte
ENSA MONTPELLIER

Baccalauréat ES général
LYCÉE CLÉMENT MAROT CAHORS

aujourd'hui

2022 - 2025

2019 - 2022

2019

2014

**LAURA
VAYSSIÉ**

781, Route de Berthoumieux
46 250 CAZALS

lauravayssie@laine.fr
06 33 59 88 82

expérience professionnelle

Atelier la.ine - associée gérante
CAZALS

G architectes - assistante de projet
TOULOUSE

Phases ESQ, APD, PC, PRO, DET, AOR
Économie de la construction
Suivi et gestion financière du chantier
Logement collectif

EURL Jean Gombert - dessinatrice
TOULOUSE

Phases ESQ, APD, PC, PRO
Logement individuel

formation

Habilitation à la maîtrise d'oeuvre en son nom propre
ENSA TOULOUSE

Diplôme d'État d'architecte
ENSA MONTPELLIER

Baccalauréat L général
LYCEE VERNANT PINS-JUSTARET

aujourd'hui

2023 - 2025

2021 - 2023

2023

2019

2010

**AMANDINE
MARTIN**

10B, Rue Sainte Thérèse
31 000 TOULOUSE

amandine.martin@laine.fr
06 11 78 86 57

Les premiers documents

L'atelier envoie au client la plaquette de l'agence ainsi qu'une fiche projet

VC - Visite conseil

- L'atelier fait une proposition d'honoraires et un contrat au client pour une visite conseil. Ce coût sera déduit des honoraires de l'architecte si le client souhaite poursuivre sa mission.
- visite préalable,
- renseignement de la fiche projet,
- analyse de la réglementation,
- définition d'un programme,
- discussions autour des possibilités techniques et budgétaires du projet,
- explication du processus du projet,
- définition d'un calendrier,
- rapport de visite-conseil

Proposition de poursuite de mission

A la suite du rendez-vous, l'atelier envoie au client un devis et, s'il est accepté, un contrat définissant la mission choisie par le client : mission partielle ou mission complète

REL/EDL - relevé des existants/ état des lieux

- Visite des lieux pour complétude des documents graphiques fournis par le maître d'ouvrage
- Relevé des ouvrages existants (si non fournis)
- Relevé des désordres préexistants
- Représentation graphique des ouvrages existants
- Examen des éléments architecturaux retenant l'attention
- Dossier photographique
- Rapport d'état des lieux

ESQ - esquisses

- analyse du programme, des données techniques, juridiques et financières transmises par le client
- vérification de la constructibilité de l'opération au regard des règles urbaines, vérification de sa faisabilité,
- établissement d'une esquisse ou deux du projet répondant au programme.
- établissement d'une estimation provisoire du coût des travaux au ratio,
- calendrier prévisionnel de leur réalisation.
- vérification de l'adéquation de l'enveloppe financière du client

AVP - avant -projet

Avant-Projet Sommaire

- préciser en plans, coupes, façades, les dimensions de l'ouvrage et son aspect, selon la solution retenue et validée à l'esquisse
- détermination des surfaces des éléments du programme
- estimation provisoire du coût des travaux

Avant-Projet Définitif

- arrêter en plans, coupes, façades, les dimensions de l'ouvrage et son aspect, les matériaux, et les solutions techniques retenues selon la solution retenue et validée à la phase APS.
- Notice descriptive précisant la nature des matériaux extérieurs et intérieurs.
- estimation du coût prévisionnel des travaux décomposé par corps d'état.

AU - autorisation d'urbanisme

- Élaboration et collecte des pièces nécessaires à la réalisation du dossier de demande d'autorisation d'urbanisme.
- Assistance à l'instruction de la demande d'autorisation d'urbanisme

ACD - assistance à la constitution d'autres dossiers de demande d'autorisation

- Demande à formuler auprès d'une copropriété, du SPANC, subvention, PTZ, dommage-ouvrage, etc.,

Proposition de poursuite de mission

A la suite du rendu, l'atelier envoie au client un devis et, s'il est accepté, un contrat pour une mission complète.

Le client

Le premier échange

Le client prend contact avec laine via téléphone, mail, réseaux sociaux

Le programme

Le client définit son budget ainsi qu'un programme détaillé.

Il fournit également tous les éléments qu'il a en sa possession à l'atelier, tels que :

- les servitudes administratives et privés,
- certificats d'urbanisme,
- autorisations administratives antérieures, etc.,

Paieement à l'architecte (délai de 15 jours)

Le client verse la totalité du paiement de la mission VC, à réception du rapport de visite-conseil.

Les études extérieures

Le client mandate une entreprise pour réaliser l'ensemble des études nécessaires au projet :

- levée de géomètre,
- étude technique,
- étude de sol,
- niveau de sismicité,

Acompte à l'architecte (délai 15 jours)

Le client verse l'acompte à l'atelier. Dès sa réception les études démarrent selon le planning établi entre les deux parties.

Paieement à l'architecte (délai 15 jours)

Le client verse la totalité du paiement de la mission optionnelle REL/EDL à l'architecte pour validation et démarrage de la seconde phase.

Paieement à l'architecte (délai 15 jours)

Le client verse la totalité du paiement de la mission ESQ à l'architecte pour validation et démarrage de la seconde phase.

Paieement à l'architecte (délai 15 jours)

Le client verse la totalité du paiement de la mission APS à l'architecte pour validation et démarrage de la seconde phase.

Paieement à l'architecte (délai 15 jours)

Le client verse la totalité du paiement de la mission APD à l'architecte pour validation et démarrage de la seconde phase.

Contrôle technique

à réaliser si obligatoire ou si le client à missionné un contrôleur technique de son plein gré..

Dépôt de l'autorisation d'urbanisme

Le client signe et dépose l'autorisation d'urbanisme aux autorités compétentes.

Paieement à l'architecte (délai 15 jours)

Le client verse la totalité du paiement de la mission AU. Cela clôture la mission partielle, le contrat entre le client et l'architecte se termine ou se poursuit sur une mission complète.

Chez Laine, un projet est un nouveau chemin à baliser ensemble. Chaque projet devient trajet avec ses bifurcations, ses ajustements et ses révélations dans une confiance mutuelle. Plus qu'un objet fini, c'est une expérience commune que nous vous proposons. C'est un dialogue continu entre vos besoins, vos intuitions et nos regards, nos savoir-faire. Nous cherchons à tisser une relation de co-construction. Nous écoutons autant que nous dessinons. Nous proposons mais toujours dans l'échange afin que vous compreniez ce que nous construisons et comment nous le construisons. Nous vous accompagnons à chaque étape avec transparence sur les délais, les coûts et les choix techniques dans une volonté constante de dialogue.

Nous pensons qu'un bon projet ne naît pas d'une idée figée mais d'un processus vivant. C'est cette démarche fluide mais exigeante, à la fois rigoureuse et humaine qui nous permet de créer des lieux à votre image : durables, sensibles et justes. Nous ne faisons pas «pour vous» mais avec vous.

« Non pas faire projet, mais faire trajet ».

Designer Nicolas Verschaeve, Design des mondes ruraux, ce que le design fait à la campagne (et réciproquement)

PRO - projet définitif

- validation par le client des choix proposés par l'architecte sur la nature et les caractéristiques des matériaux, , des procédés constructifs et des équipements intérieurs retenus sur la solution validée à l'AVP.
- précision des plans, coupes, façades, des formes des différents éléments de la construction. Dessin des détails significatifs de la conception architecturale.
- Établissement des CCTP (cahier des clauses techniques particulières) C'est un descriptif des ouvrages en précisant leur nature et leur qualité.
- Établissement d'un coût prévisionnel des travaux par corps d'état.
- Calendrier prévisionnel du déroulement de l'opération.
- Assistance du client dans l'arbitrage des prestations afin de respecter le budget travaux.

DCE - dossier de consultation des entreprises

- Préparation du dossier de consultation des entreprises :pièces écrites, techniques, graphiques et aide à la rédaction des pièces administratives.
- Analyse comparative des offres, établissement d'un rapport et proposition d'un listing d'entreprises retenues.
- Vérification des assurances des entreprises.
- Assistance pour arbitrer les prestations à réaliser pour respecter le budget travaux en cas de dépassement du coût prévisionnel.

ACT - assistance pour la passation des contrats de travaux.

- le client et l'entreprise signent des marchés de travaux retenus établis par l'architecte.
- le client, l'architecte et les entreprises conviennent d'une date de démarrage du chantier, et d'un planning prévisionnel.
- aide à compléter la déclaration d'ouverture de chantier.
- signature des OS par le client, l'architecte et l'entreprise.
- signature du planning de chantier par le client, les entreprises, et l'architecte.

PRÉPA - préparation de chantier

- l'architecte organise les opérations préalables au démarrage du chantier.
- Organisation des interventions des entreprises et modalités pratiques du déroulement du chantier.
- Il vérifie l'accès à l'eau, l'électricité, l'accès au chantier, aux réseaux, l'organisation matérielle des réunions.

VISA - études d'exécution

- les études d'exécution, sont réalisées par les entreprises.
- Examen par l'architecte de la conformité au projet qu'il a établi. Il appose un visa sur les documents s'il sont conformes au projet.

DET - direction de l'exécution des travaux

- Organisation et direction des réunions de chantiers.
- Rédaction d'un compte-rendu diffusé aux entreprises, clients, et destinataires intéressés.
- Vérification de l'avancement et de la conformité des travaux selon les pièces du marché.
- Gestion des avenants.

ADM - suivi administratif des paiements

- Vérification des factures par l'architecte.
- Établissement des propositions de paiement.
- Établissement du décompte définitif en fin de chantier.

AOR - assistance aux opérations de réception

- Assistance du client pour la réception des travaux,
- Organisation d'une visite contradictoire des travaux en vue de leur réception
- Rédaction des procès-verbaux et liste de réserves. *A l'issue de la réception (avec ou sans réserve) de la garantie de parfait achèvement (1 an) l'entreprise devient alors l'interlocuteur direct des clients.*
- Assistance à la levée des réserves, suite des reprises liées aux réserves
- Rédaction des constats de levées de réserves

Chantier

Assurance dommage ouvrage

Le client prend contact avec une assurance dommage ouvrage. Cette assurance préfinance, sans recherche de responsabilité, les travaux de réparation des dommages relevant de la garantie décennale des constructeurs.

Les études extérieures

Le client mandate une entreprise pour réaliser l'ensemble des études nécessaires au projet en complément de celles déjà réalisées.

Obtention de l'autorisation d'urbanisme

Le client transmet les échanges entre les autorités qui instruisent les dossiers et lui-même à l'architecte.

Paiement à l'architecte (délai 15 jours)

Le client verse le paiement de la totalité de la mission PRO à l'architecte pour validation et démarrage de la seconde phase.

Paiement à l'architecte (délai 15 jours)

Le client verse le paiement de la totalité de la mission DCE à l'architecte pour validation et démarrage de la seconde phase. Le client signe les documents.

Délai de recours aux tiers

Le client attend que le délai de recours aux tiers soit expiré avant de démarrer les travaux.

Dépôt de la Déclaration d'ouverture de chantier

Le client dépose auprès de l'autorité compétente la DOC.

Paiement à l'architecte (délai 15 jours)

Le client verse la totalité du paiement de la mission ACT à l'architecte pour validation et démarrage de la seconde phase.

Contrôle technique

à réaliser si obligatoire ou si le client à missionné un contrôleur technique de son plein gré..

Paiement à l'architecte (délai 15 jours)

Le client verse les honoraires de la phase DET par acomptes mensuels répartis sur la durée du chantier à l'architecte. (Rémunération phase DET divisée par le nombre de mois prévisionnels de chantier).
Les honoraires complémentaires fixés par avenant sont payés au fur et à mesure de l'avancement des prestations concernées.

Paiement à l'entreprise (délai 15 jours)

Le client verse la totalité de la somme à payer sur la proposition de paiement établie par l'architecte, à l'entreprise.

Déclaration attestant la conformité des travaux

Le client transmet aux autorités compétentes la DAACT et les attestations relatives au respect des règles de construction lorsqu'elles sont requises. La DAACT est établie et signée par l'architecte s'il a dirigé les travaux.

Chaque projet est une aventure partagée qui commence par une rencontre et se construit pas à pas. Entre écoute, intuition et méthode, nous avançons avec vous, en toute transparence, à chaque étape. Cette frise retrace les phases du parcours architectural, des premiers échanges à la réception des lieux à habiter. Veuillez trouver ci-après le cadre de notre travail pour que le chemin soit clair, fluide et accompagné.



Mission partielle (demande d'autorisation d'urbanisme)



Mission complète (suivi de chantier)



Mission optionnelle



Mission indépendante

04. Les typologies de projets

Logement collectif

Faire du logement collectif c'est faire la ville par le dedans. C'est jouer avec les alignements et les porosités, ouvrir les perspectives, laisser filer le regard vers le ciel. C'est penser les seuils, adopter les logiques du public et de l'intime.

Les usages évoluent, les familles changent, la ville se transforme. Le logement doit savoir se réinventer pour s'adapter. Nous concevons l'habitat collectif comme un lieu à partager mais aussi à habiter pleinement dans le respect d'un équilibre entre intimité et lien aux autres. C'est cette diversité d'échelles, de formes et de modes de vie qui tisse la richesse d'une ville vivante.

Réhabilitation thermique

Rénover c'est prendre le parti du déjà là. Améliorer la performance énergétique est un enjeu climatique majeur mais c'est aussi l'occasion de révéler des potentiels spatiaux, sociaux et esthétiques. Rénover c'est comprendre l'histoire d'un bâti, la composition de ses façades, ses seuils et ses usages. L'idée est d'y réintroduire de la qualité : résidentialiser sans enfermer, intimiser sans isoler. Rénover c'est soigner sans effacer, souligner sans travestir. C'est prolonger une histoire et y réinscrire le présent.

Projet urbain

Un projet urbain c'est une composition vivante. C'est une articulation entre les besoins, les usages et les imaginaires. L'architecte doit combiner la mixité des programmes avec les rythmes de vie car ce sont ces frottements qui rendent la ville poreuse et fertile. L'idée est de connecter, non pas juxtaposer. Nous pensons les quartiers comme des zones d'interfaces, de respiration et de lien, capables d'évoluer avec ceux qui les habitent.

Équipement

Un équipement revêt une présence singulière dans une commune. Démonstratif ou silencieux, il porte une responsabilité symbolique et fonctionnelle. Il cadre, ponctue, accompagne et sait s'effacer pour laisser place à la vie autour. Nous aimons explorer cette juste tension : identité remarquable pour rassembler et identité humble pour faciliter l'appropriation. Un équipement bien pensé devient un repère du quotidien, un lieu commun dans le plus beau sens du terme : partagé, traversé et vivant.

Logement individuel

La maison, c'est l'habité dans toute sa singularité. Sa conception est le terrain d'expérimentations fines car elle est teintée de toute la subjectivité de l'occupant. Chaque projet est unique et sur-mesure : on adopte votre écriture à l'échelle du corps, du vécu, des possibles, des besoins et des rêves. Nous croyons à ces lieux cousus main qui racontent une vie plus qu'une mode en accordant une attention particulière à tout ce qui fait qu'on s'y sent chez soi.

Intérieurs et design

L'intérieur est une continuité du lieu. C'est une matière habitée qui souligne l'ergonomie, les ambiances, les rythmes et les usages. Qu'il s'agisse de mobilier sur-mesure ou d'aménagements de l'espace, notre démarche suit son fil rouge : écouter, ajuster et simplifier pour que les lieux respirent, vivent et durent.

04. Les moyens matériels

L'agence Laine est déclarée à Cazals, un petit village du Lot, un point d'ancrage administratif discret, mais notre véritable terrain de travail c'est le territoire.

Nous vivons et évoluons entre Toulouse et Cahors, le long d'un axe rural et urbain fertile, traversé de projets, de paysages et de rencontres variés. C'est là que nous aimons nous rendre disponibles, au plus proche du réel : sur site, aux côtés de nos clients, des artisans et des lieux. Nous avons fait le choix de ne pas recevoir à l'agence mais d'aller vers les gens et les projets, là où ils émergent, là où ils prennent sens. Cette mobilité est pour nous un outil de travail aussi important que nos ordinateurs ou nos logiciels. Dans un monde en mouvement permanent, la mobilité est une véritable qualité. Etre mobile, c'est évoluer au cœur des paysages. Aujourd'hui, la frontière entre les paysages ruraux et les paysages urbains laisse place à des interfaces riches. Des dialogues fertiles s'ouvrent et chacun nourrit son regard de l'expérience de l'autre. Notre tandem est ancré dans ce paradigme. Cette complémentarité enrichit nos projets et fait éclore des solutions adaptées à des territoires hybrides en pleine évolution.

Notre pratique est légère mais complète, souple mais rigoureuse, toujours orientée vers la qualité de la présence.



MOYENS INFORMATIQUES

1 poste fixe (imac)
2 ordinateur portable (mac book pro)
1 serveur (dropbox)

LOGICIELS

Archicad 28,
Suite OfficeMicrosoft
Suite Adobe
Autocad LT 2023
Twinmotion
Ooti facturation

IMPRESSIONS

1 copieur A4/A3 couleur
Brother MFC-J5335DW



RÉNOVATION D'UN CORPS DE FERME
Luc ATTALÈS & Laura VAYSSIÉ

781, Route de Berthoumieux
46250 CAZALS

en cours de réalisation
mission complète

LV ARCHITECTURE



RÉNOVATION DE L'ÉGLISE SAINT-JACQUES
Commune de Pomarède

29, Place de l'Église Saint-Jacques
46250 POMARÈDE

en cours de réalisation
mission complète

ATELIER QUINZE JUILLET



RÉNOVATION DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE
Communauté de commune CAZALS-SALVIAC

Ldt, Le bourg
46250 GOUJOUNAC

Juillet 2025
mission complète

ATELIER QUINZE JUILLET



RÉNOVATION D'UNE MAISON
Dirk BUYTAERT & Johan LENAERTS

401, Chemin des Galaux
47370 COURBIAC

en cours de réalisation
mission complète

ATELIER QUINZE JUILLET



RÉNOVATION D'UNE MAISON MÉDIÉVALE
Amr SULTAN

Place des Cornières
82110 LAUZERTE

en cours de réalisation
mission complète

ATELIER QUINZE JUILLET



RÉNOVATION D'UNE MAISON DANS LES VIGNES
Jean-Luc & Sabine BALDÈS

Ldt, MOUREAU
46700 FLORESSAS

Mai 2024
mission complète

ATELIER QUINZE JUILLET



RÉNOVATION D'UN BAR
RESTAURANT
Vanessa & Jérôme MELIN

Place Hugues Salel
46250 CAZALS

Avril 2025
mission partielle

LV ARCHITECTURE

TRANSFORMATION D'UN
ATELIER EN HABITATION
Lucie FAVARETTO & Ludovic
ANDRIEU

44, Avenue Maréchal Bessières
46220 PRAYSSAC

en cours de réalisation
mission partielle

LV ARCHITECTURE

TRANSFORMATION D'UNE
GRANGE EN LOFT
Antoine ALSAT

Ldt, Pech-Curet
46340 SALVIAC

Janvier 2025
mission partielle

LV ARCHITECTURE

EXTENSION & RÉNOVATION
DE DEUX GRANGE
Jean-François GUITOU

Ldt, Les Crozes
46250 SAINT-CAPRAIS

en cours de réalisation
mission partielle

LV ARCHITECTURE

NOM PROJET
maître d'ouvrage

adresse
CP VILLE

date de réalisation

mission confiée l'architecte

NOM PROJET
maître d'ouvrage

adresse
CP VILLE

date de réalisation

mission confiée l'architecte